

## CPGE ENS Option D : Économie, Droit et Management (D1) Économie et Gestion (D2)



Une prépa, un éventail de débouchés :  
L'École Normale Supérieure (ENS Cachan, ENS Rennes)  
Les Écoles de Management (EM, ESC)  
Les filières sélectives des Universités  
Les IEP

En étroite partenariat avec la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion et la Faculté de Droit, le Lycée Cassin assure une préparation en 2 ans aux concours des ENS, de l'ENSAI, des magistères et aux concours des admissions sur titres des EM,ESC



### La classe Préparatoire ENS

Le positionnement de la Classe Prépa ENS est spécifique et original dans le paysage des classes prépa. En étroite collaboration avec l'Université de Strasbourg, elle permet à ses étudiants de suivre un double cursus CPGE/Faculté. La préparation à divers concours, sur la base d'un programme proche de celui de la licence (L1 et L 2), vise à approfondir et à élargir les connaissances pour garantir des chances de réussite aux concours nationaux présentés. Deux divisions fonctionnent en parallèle : la section D1 destinée aux étudiants de la Faculté de Droit et la section D2 réservée aux étudiants de Sciences Économiques et de Gestion. Des dispositifs originaux et éprouvés tendent à faciliter le travail des étudiants :

- Un conventionnement sans cesse rénové avec les Facultés assure des articulations pédagogiques pertinentes.
- La proximité géographique du Lycée Cassin avec les deux facultés facilite les conditions matérielles de préparation.
- L'organisation des cours et des TD est établie en étroite coordination avec les Facultés. Les cours complémentaires de la CPGE accroissent substantiellement les chances de réussite aux examens universitaires.

### Les opportunités de l'admissibilité au concours de l'ENS

L'admissibilité au concours de l'ENS offre l'opportunité de se présenter à des épreuves orales aménagées des concours en 1<sup>re</sup> année des ESC suivantes : EDHEC, EM Lyon, Audencia, CELSA, Magistère Paris Dauphine...

Les épreuves du concours de l'ENS option D2 forment une « banque commune » d'épreuves avec l'ENSAI (École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information).

## Préparation aux concours des ESC par les voies parallèles

Les étudiants de Licence 2 ont aussi la possibilité d'intégrer les ESC par la formule des concours d'admission sur titres (Concours Tremplin, Passerelle).

En cas de réussite, les étudiants suivent le même cursus, sans aucune distinction due à leur origine universitaire. La réussite à ces concours mérite toutefois une préparation sérieuse et adaptée.

Les matières et les diverses pratiques pédagogiques de la classe prépa Cachan y conduisent naturellement.

Les étudiants de la CPGE peuvent aussi postuler sur les concours des IEP ainsi que sur les procédures de recrutement des filières d'excellence des Universités (Magistères, IAE).

## Contenu de la formation

### Disciplines obligatoires

Économie

Droit civil (D1)

Mathématiques et statistiques (D2)

Analyse monétaire et ou politique économique (D2)

Approfondissement méthodologique (entretien)

Deux Langues vivantes (anglais obligatoire, allemand, espagnol)

### Matières à option en section D2

Étude de cas (Gestion)

Histoire économique

### Matières à option en section D1

Droit public

Maths appliquées et statistiques



## Conditions d'admission

La commission d'admission étudie les dossiers de candidature en tenant compte des informations fournies, notamment des résultats scolaires de première et de terminale. Les candidats sont classés par ordre de mérite.

Détails de la procédure : consulter le portail unique [www.parcourssup.fr](http://www.parcourssup.fr)

## Inscription

De janvier à fin mars\*, les candidats s'enregistrent sur le portail unique [www.parcourssup.fr](http://www.parcourssup.fr).

Les dossiers d'inscription sont désormais dématérialisés.

\*Les dates précises sont indiquées sur [www.parcourssup.fr](http://www.parcourssup.fr)

*Les informations présentées dans cette fiche sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution. Seuls les textes officiels publiés par les Ministères de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont opposables.*